



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

- N°25 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250414-250414\_251-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

**Admission de créances éteintes - budget PRINCIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Hélène BOUDON,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414\_251-DE



C.M. 14.04.2025

- N°25 -

#### **ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable (SGC) de THIERS ;
  
- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Responsable du SGC de THIERS dans les délais légaux ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances de cantines, garderies, diagnostic assainissement non collectif et droits de voirie ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable (décisions de la commission de surendettement et insuffisances d'actif sur liquidation judiciaire) ;
- **Considérant** l'annexe ci-jointe détaillant les créances en cause ;

#### **CREANCES ETEINTES budget 01400 compte 6542**

<b>MONTANT TTC</b>	
	21,78 €
	7,26 €
	14,52 €
	7,26 €
	14,52 €
	29,04 €
	7,26 €
	5,88 €
	85,60 €
	88,00 €
	32,20 €
	268,80 €
	268,80 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>850,92 €</b>

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Admet** en créances éteintes les créances mentionnées dans l'annexe ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, compte 6542 – Crées éteintes, prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,

Stéphane RODIER

